



VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 30 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de procurations : 12
Nombre de conseillers votants : 33
Date de convocation : 23 juin 2017
Date de publication : 07 juillet 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, M. Jean BORDAT

Référence

N° 17.30.06.60

Commission

Qualité de Vie et
Épanouissement de la
Personne

Objet

Partenariat entre
Conservatoires pour
l'organisation en commun
de l'Unité de Valeur (UV)
dominante du Diplôme
d'Études Musicales (DEM)
2017

Secrétaire de séance

Annie MAIRE-AMIOT

Rapporteur

Alexandre DOUZENEL

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Isabelle DELAINE à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Frédérique DRAY à Mme Justine GRUET
M. Pascal JOBEZ à Mme Laetitia CUSSEY
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Jean-Pierre CUINET
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Isabelle MANGIN
M. Paul ROCHE à M. Philippe JABOVISTE
Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Annie MAIRE-AMIOT
Mme Françoise BARTHOULOT à M. Jean-Claude WAMBST
Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMD AOUI
Mme Sylvie HEDIN à M. Gilbert CARD
M. Jean-Pascal FICHÈRE à Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (à partir de la DCM 17.30.06.49)

Conseillers absents en cours de séance :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.30.06.50-51) ; M. Daniel GERMOND (DCM 17.30.06.56-57-58-59) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 17.30.06.62-63-64)

Conseillers ayant quitté la séance :

M. Ako HAMD AOUI (DCM 17.30.06.55)

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Besançon et les Conservatoires à Rayonnement Départemental du Pays de Montbéliard Agglomération, du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et de la Ville de Dole ont décidé de travailler ensemble à la délivrance du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Le DEM est un diplôme d'établissement venant sanctionner la fin du 3^{ème} cycle spécialisé pour les élèves suivant ce cursus dans les Conservatoires. Cette délivrance commune a pour objectif de renforcer la reconnaissance du DEM délivré par les Conservatoires de Franche-Comté. Il devrait, à l'avenir, être renforcé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), qui permettra d'unifier le niveau de ce diplôme au niveau national.

Les Conservatoires de la Région Bourgogne Franche-Comté ont donc fait le choix de commencer à s'inscrire dans cette perspective en validant conjointement l'Unité de Valeur (UV) dominante de ce diplôme.

Il a été convenu que le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon serait, du point de vue administratif et technique, « l'organisateur » de l'UV dominante du DEM 2017.

Les épreuves de l'année en cours se sont déroulées :

- Les 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 avril 2017, 17 et 18 mai 2017 et 13 et 29 juin 2017 à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR de Besançon,
- Le 13 avril 2017 dans l'auditorium du CRD de Belfort,
- Les 17 et 18 mai 2017 à l'auditorium du CRR du Grand Besançon,
- Le 30 mai 2017 dans l'auditorium du CRD de Belfort.

Les épreuves ont concerné 49 candidats. Le budget prévisionnel de cette opération s'est élevé à 34 000 € soit un coût par élève arrondi à 694 € TTC.

Les frais d'organisation sont supportés et assumés par le CRR du Grand Besançon dans le cadre de sa mission de pôle d'enseignement artistique régional.

Chaque conservatoire a assuré l'organisation logistique des épreuves se déroulant dans ses propres murs.

Une convention a été proposée afin de formaliser ce partenariat.

Vu l'avis favorable de la Commission « Qualité de Vie et Épanouissement de la Personne » du 23 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé entre la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer les actes administratifs et budgétaires qui en découlent.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- * Pilotage et Coordination
- * Trésorerie Principale
- * Pôle Moyens et Ressources/Finances
- * Pôle Actions Culturelles/CRD
- * Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

*Fait à Dole, le 30 juin 2017
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire*

Jean-Marie SERMIER
(JURA)

